

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail en date du 17 juin 2014 portant nomination de Monsieur Arnaud TORRES au poste de Directeur des Grands Programmes d'Investissement de l'Etat de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu l'arrêté de nomination en date du 1^{er} septembre 2025 portant nomination de Monsieur Arnaud TORRES au poste de Directeur de la recherche partenariale au sein de la direction déléguée à la science ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Arnaud TORRES, directeur de la recherche partenariale au sein de la direction générale déléguée à la science, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport ~~par~~ les agents et les personnalités extérieures intervenant pour la direction de la recherche partenariale au sein de la Direction générale déléguée à la science ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents et des personnalités extérieures intervenant pour la direction de la recherche partenariale au sein de la Direction générale déléguée à la science dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR, dans les conditions fixées par la politique voyage.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 1er septembre 2025.

Paris, le 7 octobre 2025

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY